

## **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du jeudi 07 septembre 2023**

La séance, faisant suite à la convocation du 31 août 2023, est ouverte à dix-neuf heures 02 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT.

Excusé : Monsieur François LEYMARIE. Absent : Monsieur Dominique LEMOINE. Votants : 6

### **Nous passons à l'ordre du jour**

Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Le compte-rendu de séance du 01 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations :**

#### **1. Acquisition d'une entité foncière en vue de l'aménagement d'un atelier municipal**

Comme suite aux échanges sur ce sujet lors des précédentes réunions du Conseil, Mr le Maire confirme à l'assemblée que la commune a la possibilité d'acquérir une entité foncière pourvue de bâtiments à aménager, afin notamment d'y établir un atelier communal, et créer une réserve de terrains permettant à moyen terme de consolider l'urbanisation du Bourg. Cette opportunité ayant été évaluée et discutée depuis plusieurs mois, une proposition d'achat a été soumise sans intermédiaire par la Mairie au vendeur qui l'a acceptée avec condition suspensive de financement, et qu'il convient à présent de formaliser.

Le prix d'acquisition est de 150 000 € pour une propriété d' surface totale de 19 012 m<sup>2</sup>, et comprenant un bâtiment en pierres avec annexes, un hangar agricole et le terrain attenant. L'ensemble est situé à la route des Combes et comprend les parcelles cadastrées : A 1011+1012+1181 à 1186 + 1189 +1239. Dans le PLU actuel la propriété est classée en zone Ub et Au0.

Pour la préparation du dossier de demande financement il faudra en outre établir un chiffrage du coût d'aménagement des bâtiments pour les rendre propres à l'usage d'atelier municipal .

Le conseil doit officiellement se prononcer aujourd'hui sur le principe de l'acquisition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide du principe de l'acquisition pour 150 000 € du bien décrit ci-dessus, avec une clause suspensive d'obtention du financement, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

#### **2. Anim' enfance : complément de subvention**

Mr le Maire informe l'assemblée que, face aux difficultés financières de l'association, l'association « Anim'Enfance » a cette année encore, demandé aux communes de participer à l'apurement du déficit. Un calcul a été établi selon le nombre d'heures de fréquentation et la commune d'origine des enfants. Sur cette base, en complément des 600 € annuels déjà prévus pour Baladou au titre du contrat « enfance jeunesse » liant les mairies signataires, l'association, la CAF et MSA, l'association a demandé à notre commune un supplément de 143.98 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer les 143.98 € en supplément des 600 € déjà prévus, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 06 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

### **Questions diverses**

#### **1. Personnel communal** (aide cantine, surveillance de la pause méridienne et ménage de la classe)

Laura Cochez a eu l'opportunité d'obtenir un poste à la Mairie de Martel et nous a informé le 23/08 qu'en conséquence elle ne pourra plus assurer ses fonctions dans notre commune. Un nouvel agent a donc été recruté pour prendre en charge les missions indiquées ci-dessus à compter du 4 septembre, jour de la rentrée scolaire. Il s'agit de Mme Lætitia Vacher de Pomie.

#### **2. Voie verte**

Le syndicat mixte « Voies Vertes du Lot » a informé la Mairie d'une délibération concernant des mesures environnementales relatives à l'aménagement du tunnel du Pigeon. L'étude d'incidence environnementale a mis en évidence la présence de chauves-souris dans et autour du tunnel, ce qui impose des contraintes d'aménagement, notamment en ce qui concerne l'éclairage. Après le tunnel, la voie verte descendra en direction de St Sozy.

Par ailleurs le conseil départemental s'est officiellement positionné pour revendre à l'association « Chemin de Fer Touristique du Haut Quercy » pour environ 35 000 € l'assiette de la voie ferrée du Pigeon à Rongel pour la mise en œuvre du projet de vélo-rail.

### 3. Point comptable « cantine » 2022/2023

2420 repas ont été servis sur l'année. Un dépassement a été relevé durant l'hiver, il n'a pu être compensé en fin d'année. Fabienne, Elyane et Laetitia ont choisi d'intégrer des produits issus d'un grossiste pour diminuer certains coûts. Par ailleurs des lettres de relance pour la régularisation des impayés ont été adressées aux parents concernés début août. Une analyse détaillée de certaines factures a été demandée par plusieurs élus, afin de vérifier d'éventuelles erreurs d'imputation d'achats par la Mairie de produits non imputables sur le budget de la cantine.

### 4. Assainissement EcoFlo Multiservices/bibliothèque - proposition reçue de diagnostic de la part de PremierTech

Cette société a assuré le contrôle périodique de la fosse « filière coco » du multi service depuis sa construction en 2013. Elle propose un diagnostic de fonctionnement pour les 10 ans de l'installation. Renseignements pris auprès du SPANC, et compte tenu de l'opération de gros entretien dont cette installation a bénéficié cette année, il ne semble pas y avoir urgence pour cette action, qui ne sera pas mise en œuvre en l'état actuel.

### 5. SDIS 46 et réseau défense incendie

Le SDIS propose de mettre à disposition gratuitement un logiciel de gestion des points d'eau d'incendie pour les opérations de contrôle technique. Faute de personnel à affecter au suivi qui était assuré par ce service jusqu'en 2022, cette charge a été transférée aux communes. Plusieurs possibilités ont été évaluées pour remplir cette nouvelle obligation. La Commune de St Sozy a souscrit un contrat de vérification et d'entretien avec une entreprise privée basée à Carsac-Aillac (24) et dirigée par un pompier professionnel. Compte tenu de la situation évolutive en ce qui concerne l'ASA du Pigeon dont dépendent les bouches d'incendie, cette solution, qui peut être mise en place sur base annuelle, paraît être la plus adéquate pour notre Commune.

### 6. Lettre de M. GRISET

Ce dernier a écrit une lettre à la Mairie concernant le devenir des archives de documents collectés pour la rédaction de son article publié dans le dernier Petit Baladin concernant Mme Bramel. Le conseil accepte sa proposition de répartition des documents qu'il a récoltés.

### 7. Point dossier en cours

*Piscines privées* : évacuation des eaux. L'information publiée dans le Petit Baladin n'a pas été suivie d'effet. Pour rappel il est interdit de déverser les eaux de piscine sur la voie publique ou sur les propriétés avoisinantes. Contact sera pris avec les contrevenants.

*École* : une porte et les persiennes viennent d'être changées.

*Église* : les travaux d'électricité, ralentis à cause des guêpes, sont terminés. L'installation est prête pour la mise à jour de la commande des cloches. Une nouvelle estimation est attendue pour l'escalier du clocher, en l'absence d'intervention du menuisier précédemment commissionné pour ces travaux.

*Rentrée scolaire* : l'école accueille 18 élèves en CM2. Notre nouvelle institutrice, Mme Lydie Vallat, a pris ses fonctions. Tous les ordinateurs achetés par la Mairie sont fonctionnels et à disposition des élèves et de l'institutrice.

*Voirie* : les opérations de réparation de voirie avec le point-à-temps ont été exécutées, et même un peu plus que prévu. Comme toujours se posent les questions relatives à la remise en état périodique de la voirie, tâche désormais du ressort de CAUVALDOR.

*Terrain communal* : le terrain communal situé rue des Combes face au garage Matic Pneus, est confondu avec un dépôt d'ordures par certains habitants. Les conseillers soulignent l'urgence d'y effectuer le minimum de travaux nécessaires pour qu'il puisse servir de parking à l'autobus du transport scolaire. Des devis sont demandés.

### 8. Point réunions extérieures

RAS pour le mois d'août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 21 heures et 45 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

--0000--

Baladou le 08/09/2023  
Jean Delwert  
le Maire  
Jean Delwert

